



La Côte-aux-Fées, le 9 novembre 2011

Communiqué de presse

Votation cantonale du 27 novembre 2011

NON à un salaire minimum

L'UDC du canton de Neuchâtel recommande de voter NON à la révision de la Constitution neuchâteloise visant à introduire un salaire minimum.

Un fois encore, le dogmatisme absolu de la gauche majoritaire au Grand Conseil a frappé : il faut introduire le principe d'un salaire minimum dans la Constitution, ceci au titre de davantage de justice sociale.

La disposition est purement déclamatoire, mais elle est dangereuse à moyen terme pour l'économie du canton. Après l'inscription dans la Constitution, il faudra une loi d'application fixant les montants et les modalités du salaire minimum. Or, la jurisprudence du Tribunal fédéral est claire : les bases pour déterminer ce salaire sont celles qui servent à déterminer les montants de l'aide sociale, soit aujourd'hui environ 2'500 francs par mois.

Pour l'UDC, le projet proposé n'est pas acceptable, car il :

- conduit à un nivellement des salaires vers le bas
- dissuade les entreprises à s'installer dans le canton
- menace le partenariat social qui permet de définir conventionnellement des salaires nettement plus élevés, tout en prenant en compte les spécificités des différents secteurs économiques.

La protection souhaitée par les partisans d'un salaire minimum va se retourner contre les employés qu'ils entendent défendre. Peu importe, pourvu que le dogme d'un Etat tout puissant, fixant même des salaires indécents, reste. Pour l'UDC, il est navrant de constater que la gauche neuchâteloise est incapable de voir les réalités du monde économique d'aujourd'hui et reste fidèle à des thèses égalitaires, issues de la théorie marxiste et de mai 68. Ce n'est pas ainsi que l'on pourra résoudre les vrais problèmes du canton que sont une fiscalité trop élevée, des finances publiques dans le rouge et une incapacité à réaliser des réformes structurelles indispensables. L'illusion permet de rêver, mais le réveil sera brutal.

UDC DU CANTON DE NEUCHATEL

Renseignements :

- Walter Willener, secrétaire politique, 079 689 31 06